



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

de l'Assemblée

Le jeudi 15 juin 2017 — N° 269

**Président de l'Assemblée nationale :**  
**M. Jacques Chagnon**

---

**QUÉBEC**



La séance est ouverte à 9 h 40.

---

## AFFAIRES COURANTES

### Déclarations de députés

M. Morin (Côte-du-Sud) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Raymond Drouin, récipiendaire de la Médaille du lieutenant-gouverneur pour les aînés.

---

M. Matte (Portneuf) fait une déclaration afin de féliciter M. Dave Welsh, fondateur de l'entreprise Défi-Évasion inc.

---

M. Gaudreault (Jonquière) fait une déclaration afin de souligner la victoire de l'équipe de hockey Les Marquis de Jonquière à la coupe Vertdure.

---

M. Jolin-Barrette (Borduas) fait une déclaration afin de souligner le succès du Défi 5 km en couleurs de l'organisme Prévention des dépendances L'Arc-en-Ciel.

---

M. Poëti (Marguerite-Bourgeoys) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Annette Blanchard et à M. Edmond Blanchard pour leur engagement bénévole dans l'organisme Vélo Plaisir 2010.

**15 juin 2017**

---

M. Kotto (Bourget) fait une déclaration afin de souligner le 30<sup>e</sup> anniversaire du parc de la Promenade-Bellerive.

---

M. Roberge (Chambly) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Eugène Jankowski, sculpteur sur pierre.

---

Mme David (Outremont) fait une déclaration afin de souligner le 40<sup>e</sup> anniversaire du Centre communautaire de loisir de la Côte-des-Neiges.

---

M. Kelley (Jacques-Cartier) fait une déclaration afin de souligner le 40<sup>e</sup> anniversaire de l'organisme communautaire Chez Doris.

---

À 9 h 51, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

---

Les travaux reprennent à 10 heures.

---

15 juin 2017

---

Moment de recueillement

### **Présentation de projets de loi**

M. Turcotte (Saint-Jean) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 894 Loi modifiant la Loi sur le drapeau et les emblèmes du Québec afin que le papillon amiral soit reconnu comme insecte emblématique du Québec

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 894.

---

M. Roberge (Chambly) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 898 Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique pour permettre aux parents d'inscrire leur enfant dans l'école de leur choix

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 898.

### **Dépôts de documents**

M. Leitão, ministre des Finances, dépose :

Le rapport annuel 2016 de l'Autorité des marchés financiers pour les secteurs d'activité suivants : les coopératives de services financiers, les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne, l'assurance de personnes, l'assurance de dommages et la tarification en assurance automobile.

(Dépôt n° 3396-20170615)

**15 juin 2017**

---

M. Fournier, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 11 mai 2017 par M. Paradis (Lévis) concernant le soutien financier pour les parents d'enfants malades ou handicapés d'âge majeur.

(Dépôt n° 3397-20170615)

---

M. Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, dépose :

Le décret de désignation n° 537-2017 concernant les orientations et les objectifs généraux que doit poursuivre Transition énergétique Québec et les cibles à atteindre en matière énergétique.

(Dépôt n° 3398-20170615)

---

M. le président dépose six décisions du Bureau de l'Assemblée nationale, en date du 1<sup>er</sup> juin 2017 :

Décision 1917 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur la gestion financière et administrative;

(Dépôt n° 3399-20170615)

Décision 1919 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur les allocations aux députés et aux titulaires de cabinet et sur les sommes versées à des fins de recherche et de soutien et d'autres dispositions réglementaires;

(Dépôt n° 3400-20170615)

Décision 1920 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur le Plan d'organisation administrative de l'Assemblée nationale et d'autres dispositions réglementaires;

(Dépôt n° 3401-20170615)

Décision 1921 concernant le Règlement concernant la promotion du directeur général des affaires parlementaires;

(Dépôt n° 3402-20170615)

15 juin 2017

---

Décision 1922 concernant le Règlement concernant la promotion du directeur des affaires juridiques et législatives et de la procédure parlementaire;  
(Dépôt n° 3403-20170615)

Décision 1923 concernant le Règlement sur la masse salariale additionnelle versée aux députés de certaines circonscriptions électorales.  
(Dépôt n° 3404-20170615)

### Dépôts de rapports de commissions

Mme Rotiroti (Jeanne-Mance–Viger), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission de la culture et de l'éducation qui, le 14 juin 2017, a entendu les intéressés et étudié en détail le projet de loi d'intérêt privé n° 228, Loi concernant la copropriété Le 221 St-Sacrement. Le rapport ne contient pas d'amendement.

(Dépôt n° 3405-20170615)

Le rapport est adopté.

Le rapport de la Commission de la culture et de l'éducation qui, le 14 juin 2017, a entendu les intéressés et étudié en détail le projet de loi d'intérêt privé n° 229, Loi concernant certaines aliénations relatives à l'édifice de la Unity Building. Le rapport ne contient pas d'amendement

(Dépôt n° 3406-20170615)

Le rapport est adopté.

---

M. Bernier (Montmorency), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, le 14 juin 2017, a entendu les intéressés et étudié en détail le projet de loi d'intérêt privé n° 226, Loi concernant La Société des éleveurs de porcs du Québec. Le rapport contient un amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 3407-20170615)

Le rapport est adopté.

15 juin 2017

---

### Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 46 des Règles de fonctionnement, il est convenu de reporter au 16 juin 2017 le dépôt d'une pétition par M. LeBel (Rimouski).

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Morin (Côte-du-Sud) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 974 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'augmentation du contenu local dans les projets d'infrastructures de transport et la révision de la décision de l'AMT relativement à l'achat de voitures de trains de banlieue.

(Dépôt n° 3408-20170615)

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Fortin (Pontiac) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 508 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'augmentation du contenu local dans les projets d'infrastructures de transport et la révision de la décision de l'AMT relativement à l'achat de voitures de trains de banlieue.

(Dépôt n° 3409-20170615)

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Bourcier (Saint-Jérôme) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 347 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'application des quatre mécanismes de prévention prévus à la Loi sur la santé et la sécurité du travail à l'ensemble des secteurs d'activités économiques du Québec.

(Dépôt n° 3410-20170615)



15 juin 2017

---

### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Roberge (Chambly) dépose :

Copie d'un document intitulé *Demande de scolarisation pour un élève relevant de la Commission scolaire des patriotes*.

(Dépôt n° 3411-20170615)

### Motions sans préavis

Mme Lavallée (Repentigny), conjointement avec Mme Jean (Chicoutimi), Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), M. Lelièvre (Gaspé) et M. Surprenant (Groulx), présente une motion concernant le financement des projets visant l'amélioration des services offerts aux femmes victimes de violence conjugale; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Charbonneau, ministre responsable des Aînés et de la Lutte contre l'intimidation, conjointement avec M. Turcotte (Saint-Jean), M. Paradis (Lévis), M. Khadir (Mercier), M. Lelièvre (Gaspé) et M. Sklavounos (Laurier-Dorion), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées, qui se tient chaque année le 15 juin;

QU'à cette occasion, elle réitère sa volonté de lutter contre les différents types de maltraitance à l'égard des personnes âgées;

**15 juin 2017**

---

QU'elle souligne les nombreuses activités et évènements organisés dans toutes les régions du Québec pour parler du phénomène de la maltraitance;

Enfin, que la population se joigne au mouvement en portant le ruban mauve, symbole de notre solidarité dans cette lutte pour contrer les comportements inadmissibles envers nos aînés puisqu'ensemble, on est plus fort que la maltraitance.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

---

M. Therrien (Sanguinet), conjointement avec M. Lamontagne (Johnson) et M. Lelièvre (Gaspé), présente une motion concernant le contenu local dans le matériel roulant du Réseau électrique métropolitain; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 alinéa 2 du Règlement, il est convenu de reporter au 16 juin 2017 la présentation de la motion sans préavis de M. Surprenant (Groulx).

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission de la culture et de l'éducation, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 144, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions législatives concernant principalement la gratuité des services éducatifs et l'obligation de fréquentation scolaire, procède à des consultations particulières et tiennent des auditions publiques les 5, 6 et 7 septembre 2017;

15 juin 2017

---

QU'à cette fin, la Commission entend les organismes suivants :

Fédération des commissions scolaires du Québec  
Association des commissions scolaires anglophones du Québec  
Fédération des établissements d'enseignement privés  
Association des écoles juives  
Collectif éducation sans frontières  
Association québécoise de l'éducation à domicile  
Association chrétienne des parents éducateurs du Québec  
Association éducative juive pour l'enseignement à la maison  
Centrale des syndicats du Québec  
Fédération autonome de l'enseignement  
Association montréalaise des directions d'établissement scolaire  
Mme Christine Brabant, chercheure, Université de Montréal  
Mme Sivanne Hirsh, chercheure, Université du Québec à Trois-Rivières  
Fondation Paul Gérin-Lajoie  
M. Julien Prud'homme, Université du Québec à Montréal  
Association des comités de parents anglophones  
Association québécoise du personnel de direction des écoles  
Fédération des comités de parents du Québec  
Fédération québécoise des directions d'établissement d'enseignement

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes au groupe parlementaire formant le gouvernement, 3 minutes 30 secondes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle et 2 minutes 30 secondes au deuxième groupe d'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 50 minutes partagées ainsi : 25 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 15 minutes pour l'opposition officielle et 10 minutes pour le deuxième groupe d'opposition;

QUE le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

**15 juin 2017**

---

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

\_\_\_\_\_

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission des institutions, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 133, Loi obligeant le port de l'uniforme par les policiers et les constables spéciaux dans l'exercice de leurs fonctions, procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques le 6 septembre 2017;

QU'à cette fin, elle entende les organismes suivants :

Fraternité des policiers de Montréal  
Association des policiers provinciaux du Québec  
Syndicat des constables spéciaux  
Sûreté du Québec  
Ville de Montréal  
Service de police de la Ville de Montréal  
Union des municipalités du Québec  
Association des directeurs de police du Québec

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes au groupe parlementaire formant le gouvernement, 3 minutes 30 secondes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle et 2 minutes 30 secondes au deuxième groupe d'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 50 minutes partagées ainsi : 25 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 15 minutes pour l'opposition officielle et 10 minutes pour le deuxième groupe d'opposition;

**15 juin 2017**

---

QUE le ministre de la Sécurité publique soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

**Avis touchant les travaux des commissions**

M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 113, Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives en matière d'adoption et de communication de renseignements;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 137, Loi concernant le Réseau électrique métropolitain;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 99, Loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse et d'autres dispositions; puis afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 130, Loi modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation clinique et à la gestion des établissements de santé et de services sociaux.

15 juin 2017

---

## AFFAIRES DU JOUR

### Projets de loi du gouvernement

#### *Adoption*

M. Coiteux, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, propose que le projet de loi n° 122, Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

---

À 13 heures, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

---

Les travaux reprennent à 15 heures.

---

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Coiteux, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, proposant que le projet de loi n° 122, Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

**15 juin 2017**

---

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **353** en annexe)

Pour : **50** Contre : **42** Abstention : **0**

En conséquence, le projet de loi n° 122 est adopté.

---

M. Heurtel, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, propose que le projet de loi n° 132, Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques, soit adopté.

Après débat, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de Mme Vien, leader adjointe du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

15 juin 2017

---

## Débats sur les rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'administration publique qui, les 8, 14 et 22 février, les 15 et 29 mars, les 5 et 11 avril ainsi que le 10 mai 2017, a procédé aux auditions des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics portant sur : le rapport annuel de gestion 2015-2016 et les engagements financiers du Vérificateur général du Québec, la gestion administrative du Centre de services partagés du Québec et les chapitres 2 et 9 du rapport du printemps 2016 du Vérificateur général du Québec, intitulés respectivement « Vérification particulière (Partie 2). Contrats d'achats regroupés en technologies de l'information » et « Suivi d'une vérification de l'optimisation des ressources. Centre de services partagés du Québec : acquisitions de biens et de services », le suivi de la recommandation 8.4 du 34<sup>e</sup> rapport de la Commission de l'administration publique, le rapport du printemps 2015 du commissaire au développement durable intitulé « La Financière agricole du Québec : mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance », le rapport de juin 2016 du Vérificateur général du Québec intitulé « Aide financière accordée à Premier Tech », le rapport de l'automne 2016 du Vérificateur général du Québec intitulé « Services correctionnels : réinsertion sociale », le rapport de l'automne 2016 du Vérificateur général du Québec intitulé « Hydro-Québec : processus d'approvisionnement en travaux et en services spécialisés », la gestion administrative et les engagements financiers de la Commission municipale du Québec. Le rapport contient des observations, des conclusions et 22 recommandations.

M. Ouimet, premier vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la tenue de ce débat : 55 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 32 minutes 5 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 22 minutes 55 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 10 minutes sont allouées aux députés indépendants : 6 minutes sont allouées aux trois députés de Québec solidaire et 4 minutes sont allouées aux députés de Gaspé, de Groulx et de Vachon, sous réserve d'un maximum de 2 minutes chacun, selon le nombre de députés qui se seront manifestés pour intervenir. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.



**15 juin 2017**

---

À 17 h 59, M. Ouimet, premier vice-président, suspend les travaux jusqu'à 19 h 30.

---

Les travaux reprennent à 19 h 30.

---

L'Assemblée poursuit le débat sur la prise en considération du rapport de la Commission de l'administration publique.

Le débat prend fin et, conformément à l'article 95 du Règlement, n'entraîne aucune décision de l'Assemblée.

---

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, le 16 février 2017, a procédé à l'examen des orientations, des activités et de la gestion administrative de la Régie du bâtiment du Québec. Le rapport contient des observations, des conclusions et une recommandation.

Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la tenue de ce débat : 55 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 32 minutes 5 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 22 minutes 55 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 10 minutes sont allouées aux députés indépendants : 6 minutes sont allouées aux trois députés de Québec solidaire et 4 minutes sont allouées aux députés de Gaspé, de Groulx et de Vachon, sous réserve d'un maximum de 2 minutes chacun, selon le nombre de députés qui se seront manifestés pour intervenir. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

Le débat prend fin et, conformément à l'article 95 du Règlement, n'entraîne aucune décision de l'Assemblée.

15 juin 2017

---

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, le 16 février 2017, a procédé à l'audition du Regroupement des activistes pour l'inclusion au Québec. Le rapport contient des observations, des conclusions et une recommandation.

Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la tenue de ce débat : 55 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 32 minutes 5 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 22 minutes 55 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 10 minutes sont allouées aux députés indépendants : 6 minutes sont allouées aux trois députés de Québec solidaire et 4 minutes sont allouées aux députés de Gaspé, de Groulx et de Vachon, sous réserve d'un maximum de 2 minutes chacun, selon le nombre de députés qui se seront manifestés pour intervenir. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

Le débat prend fin et, conformément à l'article 95 du Règlement, n'entraîne aucune décision de l'Assemblée.

---

M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au vendredi 16 juin 2017, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

---

À 21 h 34, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au vendredi 16 juin 2017, à 9 h 40.

*Le Président*

**JACQUES CHAGNON**

15 juin 2017

---

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Coiteux, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire :

(Vote n° 353)

POUR - 50

Arcand (PLQ)	David (PLQ)	Leitão (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Auger (PLQ)	de Santis (PLQ)	Matte (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Barrette (PLQ)	Fortin (PLQ)	Melançon (PLQ)	Simard (PLQ)
Bernier (PLQ)	(Pontiac)	Ménard (PLQ)	(Charlevoix-Côte-de-Beaupré)
Birnbaum (PLQ)	Fournier (PLQ)	Merlini (PLQ)	St-Denis (PLQ)
Blanchette (PLQ)	(Saint-Laurent)	Montpetit (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Bolduc (PLQ)	Giguère (PLQ)	Morin (PLQ)	Thériault (PLQ)
Boucher (PLQ)	Girard (PLQ)	Nichols (PLQ)	Vallée (PLQ)
Bourgeois (PLQ)	Habel (PLQ)	Ouellette (PLQ)	Vallières (PLQ)
Busque (PLQ)	Hardy (PLQ)	Poëti (PLQ)	Vien (PLQ)
Carrière (PLQ)	Heurtel (PLQ)	Polo (PLQ)	Weil (PLQ)
Chevarie (PLQ)	Huot (PLQ)	Proulx (PLQ)	
Coiteux (PLQ)	Iracà (PLQ)	Reid (PLQ)	
D'Amour (PLQ)	Kelley (PLQ)	Rotiroti (PLQ)	

CONTRE - 42

Bérubé (PQ)	Lamarre (PQ)	Nadeau-Dubois (IND)	Roy (CAQ)
Bourcier (PQ)	Lamontagne (CAQ)	Ouellet (PQ)	(Montarville)
Caire (CAQ)	Lavallée (CAQ)	(René-Lévesque)	Roy (PQ)
Charette (CAQ)	LeBel (PQ)	Ouellet (IND)	(Bonaventure)
D'Amours (CAQ)	Legault (CAQ)	(Vachon)	Samson (CAQ)
Fournier (PQ)	Léger (PQ)	Pagé (PQ)	Schneeberger (CAQ)
(Marie-Victorin)	Lelièvre (IND)	Paradis (CAQ)	Soucy (CAQ)
Gaudreault (PQ)	Lemay (CAQ)	(Lévis)	Spénard (CAQ)
(Jonquière)	Lisée (PQ)	Picard (CAQ)	Therrien (PQ)
Hivon (PQ)	Maltais (PQ)	Poirier (PQ)	Turcotte (PQ)
Jean (PQ)	Marceau (PQ)	Richard (PQ)	
Jolin-Barrette (CAQ)	Martel (CAQ)	Roberge (CAQ)	
Laframboise (CAQ)	Massé (IND)	Rochon (PQ)	